

*Article 29 du Règlement*

**M. Hamilton:** Il sait que le Québec a également la haute main sur ses ressources. Ce droit lui a été dévolu en 1867. L'Alberta et la Saskatchewan ont attendu jusqu'en 1931 pour l'obtenir.

Je suis un peu ennuyé d'entendre ces gens poser en spécialistes de questions qu'ils connaissent si mal. J'allais dire que j'en étais attristé. Mais quand j'entends pareils propos de députés qui sont ici depuis un certain temps déjà, je me dis qu'ils doivent bien à leur pays de faire quelques recherches et quelques lectures au lieu de s'en remettre à leur personnel. Leur personnel n'a jamais entendu parler de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ni de la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan ni de la Loi des ressources naturelles de l'Alberta. Les députés doivent se donner la peine de se renseigner eux-mêmes. Une fois qu'ils auront élucidé ces questions, ils pourront examiner la situation actuelle sous son vrai jour.

Je suis un ami de longue date de Jack Gallagher. Il a foré le premier puits dans les îles de l'Arctique quand j'étais ministre du Nord canadien, quand personne n'osait s'aventurer sous ces latitudes. Le malheur, c'est de voir maintenant qu'il n'était qu'à quelques centaines de mètres seulement du premier champ pétrolifère de l'Arctique. Cela étant, pourquoi ai-je accordé tant d'importance à la prospection dans le Nord en tant que ministre des Ressources du Canada? Parce que je savais, d'après l'expérience des années 20 et 30 en Alberta et en Saskatchewan, que ces provinces ne représentaient pas notre principal réservoir de pétrole et de gaz. Par conséquent, lorsque je me suis rendu dans le Nord en voiture, c'était avec un règlement sur les terres pétrolières et gazifères qui disait clairement qu'il n'y aurait pas de gros prélèvements dès le départ pour ceux qui se rendraient dans le Nord. Après la découverte de pétrole ou de gaz on accorderait un rendement suffisant sur l'argent investi pour rentrer dans les fonds et faire 25 p. 100 de bénéfices, ce qui serait énorme, et les Canadiens recevraient au moins 50 p. 100.

Je voudrais revenir sur une autre histoire. J'étais à l'Assemblée législative de la Saskatchewan en 1950, non pas à titre de député, mais comme invité du premier ministre. Tout le monde le connaît, c'était l'honorable Tommy Douglas. Il est venu à la politique dans cette Chambre en 1935. Il y a fait des déclarations honnêtes et sincères sur ses buts et intentions. Il a déclaré qu'il chercherait la nouvelle Jérusalem. En plantant le drapeau du socialisme sur la Colline le peuple pourrait tout posséder et contrôler. C'était son engagement en 1935.

**M. Cassidy:** Bravo!

**M. Hamilton:** Le député a raison de dire. «Bravo!». Tommy Douglas était un homme honnête et un grand Canadien. Toutefois, en 1950 il avait vieilli de 15 ans et il était premier ministre de la Saskatchewan depuis six ans. Qu'a-t-il dit à la Chambre en 1950, lorsque j'y étais? Il a déclaré qu'il devait voir en face la situation du secteur des ressources, que les Américains venaient en Alberta, mais pas dans sa province. Il s'est levé et a déclaré à la Chambre qu'il y avait deux possibilités. La première était de prendre l'argent du contribuable et d'explorer. La deuxième était de laisser chercher l'entreprise privée. Il a choisi une troisième possibilité. Il avait estimé qu'un gouvernement démocratique ne pouvait pas se permettre de se lancer dans une entreprise risquée.

Il a dit qu'on risquait de perdre 100 millions en un an, ce qui entraînerait une province à sa perte. Il a donc choisi un système n'imposant pas de charges ou peu aux sociétés pétrolières venant faire de la prospection. Lorsqu'elles faisaient une découverte, on allait prélever une certaine portion et exiger une très bonne redevance. Il a cité les chiffres que je viens d'employer; il fallait que la moitié revienne à la province. Le gouvernement de la Saskatchewan aurait toujours le contrôle sur les terres libres de tenure et sur les terres soumises à des redevances. Je le signale aux députés parce que Tommy Douglas aimait son pays plus que quiconque, malgré la déception qu'il a eue de ne pas pouvoir aller servir outre-mer en 1939 avec le régiment South Saskatchewan. Il a toutefois résisté, et il était suffisamment mûr et suffisamment Canadien pour voir la réalité en face, et la Saskatchewan est devenue une assez bonne province pétrolière et gazière.

J'ajouterai ensuite, en m'adressant aux néo-démocrates, que la question est venue sur le tapis à la Chambre au début des années 50 à propos de la construction d'un grand gazoduc pour acheminer le gaz de l'Ouest vers l'Est. Ce sont les conservateurs et les néo-démocrates, le NPD s'appelait alors le CCF, qui se sont battus comme des lions et qui s'en sont même pris au Président parce que le gouvernement insistait sur le fait que les Canadiens étaient incapables d'édifier ce pays. On disait alors qu'ils n'avaient pas la compétence voulue ni l'argent nécessaire. Les conservateurs et les néo-démocrates étaient des partis nationalistes.

Qu'est-il arrivé? La volonté du gouvernement l'a emporté. Le gouvernement a donné quelques actions aux Canadiens mais ce sont des gens du sud des États-Unis, de grosses sociétés pétrolières, qui possédaient les actions de TransCanada PipeLines, qui était censée être une société de service public. Avec le temps, les Canadiens, tant des particuliers que des entreprises, ont racheté pratiquement toutes les actions de TransCanada PipeLines. Nous avons préparé la voie à la propriété et au contrôle.

Le temps passe. Les actions changent de mains. C'est maintenant une grosse société, Bell Canada, qui en possède la plupart. Les Canadiens sont toujours disposés à investir. Je conseille aux députés de l'opposition d'examiner cette idée, s'ils n'en ont pas eux-mêmes, à part peut-être celle d'avoir une entreprise conjointe composée d'un gouvernement et d'une société à court d'argent tous les deux. Les Canadiens doivent trouver une solution canadienne. On pourrait notamment imposer la condition suivante à Amoco: «Nous voudrions que vous deveniez une société canadienne constituée au Canada et mettiez toutes les actions de cette société à la disposition des Canadiens. Nous achèterons votre société Amoco». Voilà la façon de s'y prendre. C'est certainement un moyen d'obtenir l'appui des Albertains. Ils l'ont fait pour la construction du pipeline qui traverse leur province.

• (2300)

Lors de la construction du gazoduc de l'Alberta, 200 000 actions sont allées aux producteurs de gaz et 200 000 autres aux acheteurs. Le reste a été vendu aux habitants de l'Alberta. Si je m'en souviens bien, 80 p. 100 des Albertains ont investi dans ce gazoduc, lequel est désormais exploité par la société